

DÉCEMBRE 2022

CHOISIR SON **VÉHICULE**



N°6

LES GUIDES BANCAIRES
POUR LE CLIMAT



les clés de
la banque

CE GUIDE VOUS EST OFFERT PAR

**Pour toute information complémentaire,
nous contacter : info@lesclesdelabanque.com**

Le présent guide est exclusivement diffusé à des fins d'information du public. Il ne saurait en aucun cas constituer une quelconque interprétation de nature juridique de la part des auteurs et/ou de l'éditeur. Tous droits réservés. La reproduction totale ou partielle des textes de ce guide est soumise à l'autorisation préalable de la Fédération Bancaire Française.

Éditeur : FBF - 18 rue La Fayette 75009 Paris - Association Loi 1901

Directeur de publication : Maya Atig

Imprimeur : Concept graphique,

ZI Delaunay Belleville - 9 rue de la Poterie - 93207 Saint-Denis

Dépôt légal : décembre 2022

SOMMAIRE

Comment reconnaître un véhicule propre ?	4
Quels sont les autres critères pour choisir mon véhicule ?	6
Quelles sont les aides dont je peux bénéficier ?	8
Quels financements peut-on me proposer ?	12
Quelles autres solutions pour mes déplacements ?	16
Quels comportements d'éco-conduite privilégier ?	20
Les points clés	23
Les 7 éco-gestes de la banque au quotidien	24

Introduction

Les restrictions de circulation et les normes de construction s'étant renforcées, le choix d'un véhicule propre s'impose aujourd'hui, qu'il soit neuf ou d'occasion. Si c'est bon pour la planète, cela peut aussi s'avérer intéressant côté finances. L'État encourage en effet un tel choix par diverses mesures (voir infra) et les établissements bancaires proposent différents financements adaptés dans leur gamme commerciale.

Chacun de nous peut participer à l'effort collectif en choisissant au mieux son mode de transport, en limitant ses déplacements notamment avec l'essor du télétravail, et en adaptant sa conduite... Comment choisir son véhicule en fonction de son budget et quels sont les aides et financements ? Ce guide vous aide à faire le point.

**Comment
reconnaître un
véhicule propre ?**

Pour un véhicule d'occasion : une **vignette Crit'Air** est attribuée en fonction de sa catégorie et de sa date de mise en circulation (classe de 1 à 5). Elle atteste de son niveau de pollution. La vignette concerne les deux-roues, tricycles, quadricycles à moteur, les voitures, les véhicules utilitaires légers, les poids lourds, les autobus et autocars. En cas de pic de pollution, une circulation différenciée est imposée en fonction de la vignette.

Pour un véhicule neuf : référez-vous à son **étiquetage énergie**. 7 classes spécifient les niveaux d'émissions de CO₂. À chaque classe correspond une lettre (de A à G, A étant le moins polluant) et une couleur (vert, jaune, orange, rouge). Selon sa motorisation, un véhicule peut utiliser l'énergie fossile (essence, gazole, super-éthanol E-85, GPL, hydrogène), l'énergie électrique et l'énergie hybride (combinant énergie électrique et fossile) rechargeable ou non.

L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie) **propose une calculette** sur www.carlabelling.ademe.fr pour vous permettre de comparer les véhicules sur les critères du bonus écologique, de la consommation d'énergie, des rejets de CO₂ et des polluants réglementés...



*Chaque année, l'ADEME publie son palmarès ;
il comporte les véhicules correspondants
aux 10 premières valeurs d'émissions de CO₂.*

**Quels sont les
autres critères
pour choisir
mon véhicule ?**

Le budget est un des 1^{ers} critères : il ne se résume pas à son **prix d'achat**. Il faut y ajouter les **coûts de carte grise, d'assurance, d'entretien, de carburant** (dont les prix peuvent être très instables), de stationnement... Choisir un véhicule d'occasion ou neuf, ou encore le fait de choisir la location sera déterminant. Il faudrait compter entre 5 000 € de frais annuels en moyenne (amortissement de l'achat, carburant, assurance, entretien...) ce qui correspond à environ 12 % du budget des ménages consacré à la voiture (*source : Ministère de la transition énergétique - octobre 2022*).

Choisissez un véhicule qui correspond à vos besoins : trajets essentiellement urbains et/ou ruraux, longs ou courts, professionnels ou personnels, quotidiens ou occasionnels... Par exemple, aurez-vous besoin d'une forte autonomie ?

Pensez également à faire évoluer vos habitudes de déplacement en privilégiant **les nouveaux modes de mobilité** qui sont apparus ces dernières années et qui peuvent constituer de bonnes alternatives : **co-voiturage, trottinettes, vélos électriques, tramway...** (cf page 18).

**Quelles sont
les aides
dont je peux
bénéficier ?**

Les deux aides principales de l'État sont le **bonus écologique** et la **prime à la conversion**. Elles sont cumulables avec les aides proposées par les collectivités locales (communes, départements, régions).

- **Le bonus écologique** est une aide d'un montant maximum de 6 000 € (abaissé de 1 000 € à partir du 1^{er} janvier 2023) pour l'achat d'un véhicule jusqu'à 47 000 €, électrique ou à hydrogène, neuf ou d'occasion, ou d'un véhicule hybride rechargeable neuf. Il s'applique aussi aux véhicules en location longue durée. Il est prévu pour les commandes jusqu'en décembre 2022 et pour les facturations jusqu'au 30 juin 2023.
- **La prime à la conversion** de 3 à 5 000 € maximum est une aide accordée, sous conditions de revenus, lors de l'achat ou de la location d'un véhicule peu polluant en échange de la mise à la casse d'un ancien véhicule diesel ou essence. Le véhicule à détruire doit répondre à un certain nombre de conditions. Le nouveau véhicule doit rejeter au maximum 127 g/km de CO₂. La prime à la conversion fonctionne aussi pour l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE). Pour tester l'éligibilité de votre véhicule et réaliser les démarches : www.primealaconversion.gouv.fr.

**Pour encourager l'achat de voitures électriques,
de nouvelles mesures pourraient être mises en place :**

- à partir de janvier 2023, extension du bouclier tarifaire aux bornes électriques ;
- bonus écologique porté à 7 000 € pour les ménages les plus modestes ;
- la location de voitures à 100 € par mois pour les foyers les plus modestes devrait être lancée au deuxième semestre 2023.

Pour plus d'infos : www.jechangemavoiture.gouv.fr/jcmv.



**UN CRÉDIT D'IMPÔT,
DES AIDES PUBLIQUES,
DES SUBVENTIONS
POUR L'INSTALLATION
À VOTRE DOMICILE DE
BORNES DE RECHARGE
ÉLECTRIQUE PEUVENT
VOUS PERMETTRE DE
VOUS ÉQUIPER
À MOINDRE COÛT.**

Quels
financements
peut-on
me proposer ?

En plus d'un apport personnel (épargne, reprise de votre ancien véhicule...), **vous pouvez compléter votre financement par un crédit**, avec parfois des offres préférentielles, à moins que vous optiez pour un financement locatif.



Même si vous disposez de la totalité des fonds nécessaires, pensez à garder une partie de votre épargne afin de faire face aux imprévus.

Différents financements peuvent vous être proposés après analyse de votre capacité de remboursement :

- **crédit personnel** ;
- **crédit affecté** (à l'achat d'un véhicule) ;
- **location avec option d'achat (LOA)**. Cette formule consiste pour l'établissement financier (banque, établissement de crédit,...) à acheter un véhicule que vous choisissiez ou qu'elle commande selon vos souhaits, puis à vous le louer (l'entretien peut être inclus) sur une durée de 2 à 5 ans. À l'issue du délai d'utilisation comme convenu dans le contrat, vous disposez de 2 options :
 - acheter le véhicule définitivement ;
 - le rendre à l'établissement financier.
- **location longue durée (LLD)**, durée au terme de laquelle vous devez restituer le véhicule.

Par ailleurs, des nouveaux financements se mettent en place pour les véhicules propres :

- **Un prêt à taux zéro**, (ou « prêt à taux zéro mobilité ») sous conditions de ressources devrait être expérimenté de 2023 à 2025 dans certaines zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m).
- Un « **microcrédit véhicules propres** » est accessible pour certains véhicules depuis 2021, il peut aussi être une solution pour les personnes fragilisées sur le plan socio-économique dont l'accès au crédit bancaire classique pour l'achat (ou pour la LOA ou LDD) serait difficile, par exemple des allocataires des minima sociaux, de l'assurance chômage ou des salariés aux revenus faibles ou irréguliers. Garanti par l'État à hauteur de 50 % et sans frais de dossier, il est cumulable avec le bonus écologique et la prime à la conversion. Son montant est plafonné à 5 000 €. Il peut être remboursé sur une durée maximale de 5 ans. Pour faire une demande, vous devez vous adresser à un service d'accompagnement social (association ou un service d'action sociale) qui vous aidera à monter votre dossier, avant de le présenter à une banque agréée..

**Quelles autres
solutions
pour mes
déplacements ?**

Vous pouvez **louer votre véhicule** plutôt que de l'acheter. C'est une façon d'avoir un véhicule toujours bien entretenu et récent, c'est-à-dire aux normes et donc de moins en moins polluant. Vous pouvez également vous abonner à une société d'auto-partage (dans les grandes villes).

Pour que vos déplacements aient le moins d'impact possible sur l'environnement et le climat, vous pouvez également :

- **limiter vos déplacements** motorisés en optimisant vos trajets ;
- **privilégier quand c'est possible le vélo ou les transports en commun** (l'employeur peut vous verser des indemnités kilométriques ou prendre en charge une partie de l'abonnement) ;
- **penser au co-voiturage**, en tant que conducteur comme en tant que passager (parlez-en à votre assureur)...



**L'ACHAT D'UN VÉHICULE
ÉLECTRIQUE À DEUX
OU TROIS-ROUES
(SCOOTER, VÉLO...)
PEUT ÉGALEMENT
OUVRIR LE DROIT AU
BONUS ÉCOLOGIQUE.**

**Quels
comportements
d'éco-conduite
privilégier ?**

Le style de conduite que vous adoptez a un impact fort sur la consommation d'énergie et sur la pollution engendrée par vos déplacements. Voici quelques suggestions d'éco-comportements de conduite ou « éco-conduite » :

- **respectez les limitations de vitesse**, y compris lorsqu'elles sont abaissées en cas de forte pollution ;
- **privilégiez une conduite souple** plus économique à une conduite sportive en démarrant doucement et en anticipant les ralentissements ;

- **coupez le moteur si vous restez à l'arrêt** plus de 10 secondes ou utilisez la fonction « éco » si le véhicule en est équipé ;
- **n'abusez pas de la climatisation** ;
- **vérifiez la pression des pneus** (rouler avec des pneus sous gonflés augmente la consommation de carburant) ;
- **vérifiez le bon état du véhicule** en effectuant des contrôles réguliers...



LES POINTS CLÉS

CHOISIR UN VÉHICULE VERT

- Le budget pour un véhicule ne se résume pas à son prix d'achat. Pensez entretien, énergie, usure, assurance, etc.
- Choisir un véhicule propre peut aussi être intéressant économiquement.
- Etiquetage énergie, calculatrice ADEME... peuvent vous guider dans votre choix.
- Prenez connaissance des aides de l'État en faveur des véhicules à faibles émissions.
- Votre banque peut vous proposer différents types de financements.

LES 7 ÉCO-GESTES

DE LA BANQUE AU QUOTIDIEN



- 1** **Privilégiez la consultation à distance de vos comptes bancaires** (Internet ou smartphone).
- 2** Optez pour les **relevés de compte électroniques**.
- 3** **N'imprimez que les documents indispensables**, en recto-verso de préférence.
- 4** **Ne demandez un ticket** au distributeur automatique **qu'en cas de besoin**.
- 5** **Privilégiez les paiements électroniques** (carte, virement...) plutôt que le chèque ou les espèces.
- 6** **Conservez vos documents utiles** (contrats, relevés...) **en format électronique** plutôt qu'en papier.
- 7** **Privilégiez les échanges par courrier électronique** ou sur la messagerie de votre banque à distance **plutôt que par lettre**.

AVEC LES BANQUES FRANÇAISES ENGAGEZ-VOUS DANS
LA LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

The background of the image is a close-up of teal-colored feathers, likely from a parrot, with intricate patterns and textures. The feathers are arranged vertically, creating a sense of depth and natural beauty. The central text is white, providing a high contrast against the dark background.

RETROUVEZ
TOUS
**LES GUIDES
BANCAIRES
POUR
LE CLIMAT**
SUR

lesclesdelabanque.com

lesclesdelabanque.com



**FÉDÉRATION
BANCAIRE
FRANÇAISE**